

N° 02/09.2020 - BUDGET DE L'EXERCICE 2021 (version 2)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Délégués,

Conformément aux dispositions légales et aux articles 23 et 27 des statuts, le Comité de direction soumet à l'approbation du Conseil intercommunal le projet de budget ordinaire pour l'exercice 2021.

1 PREAMBULE

Le budget 2021 de l'ASIME est établi sur la base des charges et revenus scolaires effectifs :

- Pour 25'022 habitants au 31.12.2019, soit 232 habitants de plus qu'au budget 2020 (24'790)
- Pour 2'642 élèves au 01.07.2020, soit 58 élèves de plus qu'au budget 2020 (2'584)

Le budget de l'année 2021 s'élève à CHF 11'752'111 et présente une augmentation de CHF 298'304 (2.6 %) par rapport à celui de 2020.

Ce montant se répartit comme suit :

	2021	%	2020	%	Différence	%
Charges assumées par les communes	CHF 11'100'711	94.5	CHF 10'785'907	94.2	314'804	2.9
Produits : prestations facturées et subsides	CHF 651'400	5.5	CHF 667'900	5.8	-16'500	-2,5
<i>Total</i>	<i>CHF 11'752'111</i>	<i>100.0</i>	<i>CHF 11'453'807</i>	<i>100.0</i>	<i>298'304</i>	<i>2.6</i>

Les charges financières, déduction faite des produits, se répartissent comme suit :

Secteurs		2021	%	2020	%	Différence	%
50	Dépenses scolaires générales	CHF 2'226'970	20.0	CHF 2'297'520	21.3	-70'550	-3.1
51	Locaux scolaires	CHF 8'688'741	78.3	CHF 8'293'387	76.9	395'354	4.7
52	Transports scolaires	CHF 185'000	1.7	CHF 195'000	1.8	-10'000	-5.1
	<i>Excédent de charges</i>	<i>CHF 11'100'711</i>	<i>100.0</i>	<i>CHF 10'785'907</i>	<i>100.0</i>	<i>314'804</i>	<i>2.9</i>

Le coût moyen par élève est de CHF 4'202, soit une augmentation de 0.7 % par rapport à 2020.

	Budget 2021	Ecart 2021-2020 (%)	Budget 2020	Ecart 2020-2019 (%)	Comptes 2019	Ecart 2019-2018 (%)	Comptes 2018
Coût moyen par élève	CHF 4'202	0.7	CHF 4'174	7.1	CHF 3'898	-8.8	CHF 4'275
Nombre d'élèves	2'642	2.2	2'584	2.3	2'527	2.8	2'458
Nombre d'habitants	25'022	0.9	24'790	1.1	24'515	1.0	24'283

2 COMMENTAIRES

Activités scolaires générales et administration

Les dépenses scolaires générales comprennent les coûts liés à la gestion administrative et financière ainsi que les charges scolaires et périscolaires (devoirs surveillés, prestations du cabinet dentaire et du service médical, école à la montagne, camps de ski, sport scolaire facultatif, camps d'été).

Par rapport au budget 2020, **les charges ont globalement diminué de 3.0 % et les recettes de 2.6 %**. Le détail se trouve dans le tableau récapitulatif des comptes.

La réorganisation du cabinet dentaire scolaire est en cours. Comme c'était le cas dans le budget précédent, le budget vise l'équilibre entre les charges et les produits, compte tenu du fait que les prestations de prophylaxie et de dépistage ne sont pas facturées.

Selon les statuts, ces dépenses se répartissent à raison d'une demie en fonction du nombre d'habitants au 31 décembre de l'année de l'exercice et à raison d'une demie en fonction du nombre d'élèves au 1^{er} octobre de l'exercice précédent. Pour le calcul du budget 2021, afin d'être au plus près de la réalité, nous avons utilisé les derniers chiffres connus concernant le nombre d'habitants et le nombre d'élèves, à savoir le nombre d'habitants au 31 décembre 2019 et le nombre d'élèves au 1er juillet 2020.

Locaux scolaires

L'évaluation du coût des locaux scolaires est faite sur la base du barème actuel prenant en compte l'amortissement, le taux d'intérêt, les frais d'exploitation et les frais d'entretien forfaitaires par type de locaux.

Par rapport au budget 2020, **les charges ont globalement augmenté de 4.7 %**, ce qui représente dans les 3 secteurs suivants :

- Locaux scolaires Morges : **augmentation de 9.6 %** (due principalement à la construction du collège Jacques-Dubochet et, en diminution, à la désaffectation des collèges du Bluard et des Jardins et à quelques fins d'amortissement)
- Locaux scolaires Couronne morgienne : **diminution de 4.0 %** (due principalement à la suppression temporaire d'une salle de classe au collège de Tolochenaz et, en augmentation, à la rénovation de la salle polyvalente de Tolochenaz et au remplacement de la production de chaleur du collège et de la salle de gymnastique de Vufflens-le-Château)
- Centre Marcel Barbey : **diminution de 9.9 %** (due principalement à une réduction des frais d'entretien et au remplacement du mobilier de la salle de classe en 2020)

Le détail se trouve dans le dossier de calcul du coût des locaux.

Selon les statuts, ces dépenses se répartissent à raison d'une demie en fonction du nombre d'habitants au 31 décembre de l'année de l'exercice et à raison d'une demie en fonction du nombre d'élèves au 1^{er} octobre de l'exercice précédent. Pour le calcul du budget 2021, les indemnités versées aux communes propriétaires de constructions scolaires sont réparties à raison d'une demie en fonction du nombre d'habitants au 31 décembre 2019 et à raison d'une demie en fonction du nombre d'élèves au 1er juillet 2020.

Transports scolaires

Les coûts des transports scolaires (pour les élèves du degré secondaire) sont pris en charge pour moitié par la commune de Morges (plafond de CHF 120'000.00) et pour moitié par les neuf autres communes de l'ASIME à raison d'une demie en fonction du nombre d'habitants au 31 décembre 2019 et d'une demie en fonction du nombre d'élèves au 1er juillet 2020.

Par rapport au budget 2020, **les charges ont globalement diminué de 5.1 %** correspondant à un ajustement du budget.

